



Hôtel de Ville, le 10 FEV 2022

Responsable administratif  
de la Direction de la Réglementation

SECRETARIAT DU CONSEIL MUNICIPAL

Affaire suivie par Madame Isabelle MUSSARD  
(poste 3451 ou téléphone 0262 40 04 51)

**BORDEREAU D'ENVOI**

Désignation	Nombre	Observation
<p><b>CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 5 FEVRIER 2022</b></p> <p>—————</p> <p>Chapeau Délibérations 22/1-001 à 22/1-046</p>	<p>1 de chaque (62 feuillets au total)</p>	<p>POUR AFFICHAGE A COMPTER DU 11/02/2022</p>

**Accusé de réception**

Date
Signature

DIRECTION

10 FEV. 2022

REGLEMENTATION

*Prière de nous produire un certificat  
à l'issue de la période d'affichage.*



Hôtel de Ville, le 24 FEV. 2022

Direction Générale Adjointe  
Ville Citoyenne

La Maire de Saint-Denis

-----  
Direction de la Réglementation

A  
Secrétariat du Conseil Municipal  
Mairie de Saint-Denis La Réunion  
Hôtel de Ville

Affaire suivie par : C de BOISVILLIERS  
Tél. : 0262 400610 / Fax : 0262 400670  
Réf : C.de B - 2022

VILLE DE SAINT-DENIS – ÎLE DE LA RÉUNION

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

La Maire de la commune de Saint-Denis,

Certifie avoir procédé à l’affichage, à l’Hôtel de Ville à compter du 11 février 2022 pour une période de deux mois :

- CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 5 FEVRIER 2022.

- Chapeau Délibérations 22/1-001 à 22/1-046.

Pour la Maire et par délégation  
DGA – Ville Citoyenne  
Direction de la Réglementation



Natacha ROMNAIN